





## Dianova International

Étude sur la régulation et la légalisation de l'usage thérapeutique et récréatif du cannabis et sur la dépendance et les risques sociosanitaires associés

### Résumé exécutif

**Auteurs :** Molina Fernández ; A.J. Medrano Chapinal, P. y Comellas Sáenz, P.

**Organisme :** Dianova International

**Dates de réalisation :** février 2019 – février 2020

**Mots-clés :** régularisation/légalisation du cannabis, usages thérapeutique et récréatif, analyse qualitative, preuves scientifiques, santé publique, conventions internationales.

## 1. Synthèse

Cette étude a pour objectif de vérifier la pertinence du débat sur la légalisation ou la régulation du cannabis ainsi que d'en analyser les fondements scientifiques, juridiques et politiques. Elle a également été menée afin d'en connaître les principales conséquences pour la population et pour les groupes à risque, dans le but de contribuer à une prise de position commune et concrète sur ce sujet pour l'ensemble du réseau Dianova. Cette étude a été réalisée au moyen d'une méthodologie qualitative, selon les méthodes suivantes : 1. une analyse bibliographique ; 2. des entretiens avec des experts dans différents domaines relatifs au débat ; 3. un groupe de discussion ; et 4. un panel d'experts. Les principales conclusions tirées de cette étude sont les suivantes : l'usage médical pourrait être légalisé et faire l'objet d'un accord, tandis que l'usage récréatif requiert encore une phase de discussion globale ; la présence d'un contrôle de l'État dans cette régulation est essentielle. Des mesures de contrôle de la qualité, de promotion de la santé ainsi que des mesures de prévention des risques et des dommages destinées aux populations vulnérables et le public en général doivent être appliquées.

## 2. Méthodologie

Une analyse bibliographique des études et des recherches actuelles sur les différents usages du cannabis a été réalisée afin de rassembler les premières informations. Une fois ces informations analysées et les différents domaines à traiter établis et délimités, dix-huit



entretiens semi-structurés ont été menés avec des spécialistes. Les critères de sélection des participants ont été les suivantes : pertinence dans le réseau national et international ; activité au niveau local, national et international ; connaissances avérées du sujet à analyser (le cannabis) ; et large expérience de l'évolution du problème.

Un groupe de discussion a été organisé avec des professionnels du réseau Dianova afin de comparer l'adéquation de l'étude aux besoins de Dianova International. Enfin, un panel d'experts a été mis en place pour déterminer la validité des conclusions et des propositions rassemblées à chacune des étapes.

### **3. Résultats**

Le débat sur la décriminalisation de la consommation de cannabis et sur l'injustice des peines encourues pour son usage personnel a commencé à la fin des années 1960 en Grande-Bretagne. La décriminalisation de la consommation de cannabis dans certains pays a contribué à une réduction des dommages liés à ses répercussions juridico-légales, en revanche celle-ci n'a pas fait disparaître cette drogue du marché noir. Les pays ont des politiques et des intérêts différents qui sont autant de variables qui rendent difficile la prise en compte de la légalisation dans les conventions internationales. Les pays qui ont légalisé son usage et sa production vont à l'encontre des conventions internationales, ce qui représente non seulement un défi pour le contrôle international, mais pourrait aussi jouer un rôle de catalyseur pour élever ce débat dans l'avenir. Au-delà des forums internationaux, les pays qui ont choisi de légaliser l'ont fait selon des modèles très différents, ce qui représente une autre inconnue en termes d'efficacité.

Les participants ont identifié un nombre considérable de conséquences liées à la consommation et à l'abus de cannabis, en particulier dans les domaines de la santé mentale et des conséquences psychosociales. Les problèmes évoqués le plus souvent sont les troubles psychiatriques, notamment psychotiques et affectifs, mais aussi les troubles de la personnalité, de l'humeur, cognitifs, anxieux ainsi que le TDHA (trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité). Bien qu'il existe des études contradictoires sur certains de ces effets, on constate une forme d'homogénéité dans l'identification de certaines des conséquences psychosociales susceptibles de découler d'un usage inapproprié.

Il est généralement admis que les adolescents constituent le groupe le plus à risque, et ce, en raison des caractéristiques mêmes de l'adolescence, du statut de drogue expérimentale du cannabis, de son accessibilité, des conséquences possibles sur le développement du cerveau des adolescents ainsi que des conséquences psychosociales. C'est aussi le cas parmi les adolescents en situation d'échec scolaire. Ces derniers font souvent partie des groupes identifiés comme étant les plus à risque en raison d'une consommation précoce et intensive. Les conséquences sur leur parcours de vie, telles que des problèmes d'intégration sur le marché du travail, sont également à prendre en compte.



En ce qui concerne la consommation de cannabis à des fins médicales, le problème est lié à un niveau de preuve faible concernant un bon nombre des indications potentielles. Ces indications existent pourtant bel et bien, mais l'efficacité du cannabis, par rapport à celle d'autres produits déjà présents sur le marché, n'a pas été suffisamment démontrée. En outre, en raison du coût élevé et du manque d'accessibilité des produits pharmaceutiques dérivés du cannabis, des produits de faible qualité, contenant des alcaloïdes non régulés, sont souvent utilisés. Les effets et les risques associés à ces produits sont difficiles à mettre en évidence et ils sont souvent utilisés sous une supervision médicale inadéquate. Au plan médical, certaines propriétés thérapeutiques des cannabinoïdes synthétiques ont été prouvées, notamment un potentiel antiémétique et palliatif. Leur coût de production élevé et le manque de preuves scientifiques (surtout par rapport à d'autres médicaments éprouvés) sont deux facteurs qui compromettent l'utilisation de ces substances au plan thérapeutique.

Comme mentionné précédemment, la décriminalisation du cannabis a contribué à réduire les préjudices liés aux conséquences judiciaires de son usage. Cependant, elle n'est pas venue à bout du marché noir, ce qui s'avère problématique pour les politiques en matière de cannabis. La légalisation oblige les gouvernements à réguler la puissance des produits (comme cela a été le cas en Uruguay), à contrôler l'utilisation de substances nocives ou de pesticides ainsi qu'à imposer des taxes qui rendent l'usage intensif de cannabis plus difficile.

L'influence des entreprises commerciales intéressées par la régulation du cannabis, ou plutôt par la promotion de sa consommation régulière, doit être prise en compte dans ce contexte. Face à la volonté de ces entreprises, les gouvernements doivent être en mesure de réguler et de contrôler ce marché potentiel.

Les politiques et les cadres juridiques relatifs au cannabis sont différents dans chaque pays. Tous sont soumis aux conventions internationales, mais dans la pratique, beaucoup appliquent les lois en fonction de leurs propres intérêts. Techniquement, les pays qui ont légalisé la consommation, la production et la vente de ces produits, que ce soit à des fins récréatives ou thérapeutiques, vont à l'encontre des conventions internationales. En dehors de l'utilisation strictement médicale qui a été autorisée, ces traités interdisent l'usage récréatif ainsi que la consommation et la commercialisation de cannabis, y compris sa publicité. En tant qu'États souverains, la décision du Canada et de l'Uruguay de légaliser son usage remet par conséquent en cause les traités et permet à d'autres pays de les contester sur ce point ou bien sur d'autres aspects qui vont dans le sens de leurs propres intérêts. De nombreux pays d'Asie et d'Afrique (ainsi que la Russie) considèrent toujours les usagers comme des criminels. Cependant, beaucoup d'autres pays ont supprimé toute action pénale à leur endroit, même s'ils continuent d'appliquer d'autres types de punitions, à l'exemple des sanctions administratives. Ainsi, l'influence des pays ayant légalisé l'usage récréatif du cannabis – comme le Canada et plusieurs États des États-Unis – pourrait rendre plus difficile le choix de sanctionner pénalement l'usage au sein des pays les plus restrictifs,



ce qui serait susceptible de donner lieu à un premier consensus international en matière de régulation du cannabis.

Il y a actuellement une forte pression politique au Canada et aux États-Unis pour que la régulation du cannabis soit similaire à celle sur l'alcool et le tabac, afin de servir d'exemple au reste du monde. D'ailleurs, des stratégies similaires sont déjà mises en place au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suisse. L'exemple du Canada et des États-Unis est le modèle de commercialisation souhaité dans le monde occidental. Il est beaucoup plus économique (avec des considérations relatives aux droits humains et aux libertés individuelles), avec une restriction plus importante en matière de publicité au Canada et avec l'utilisation de taxes comme stratégie réglementaire dans les deux pays. Le cas de l'Uruguay est très différent, avec une participation très active de l'État, une politique d'accès (ainsi que de production et de diffusion) beaucoup plus restrictive et un registre national des consommateurs.

En ce qui concerne la manière dont les programmes de prévention et de traitement des personnes ayant des usages à risque sont élaborés, il convient de mettre en évidence un certain nombre de problèmes :

- Pour ce qui est de la prévention, l'échec des approches préventives actuelles est en général manifeste, en particulier leur incapacité à éviter les messages ambivalents et confus concernant l'innocuité et la nature « écologique » de l'usage de cannabis.
- Ces messages, associés à un manque général de stratégies préventives efficaces basées sur *l'empowerment*, la prise de décision, la gestion émotionnelle des conflits ainsi que la capacité à évaluer, à gérer et à éviter les risques (notamment ceux liés à la socialisation secondaire), représentent un problème s'agissant de la réponse donnée à l'usage de cannabis. En outre, l'environnement proche est rarement impliqué dans les programmes, en particulier l'environnement familial.
- De manière générale, les approches et les programmes de prévention ont été largement critiqués par les participants. Ces derniers les considèrent inefficaces, dépassés et à l'origine de messages ambivalents ; souvent parce qu'ils continuent à utiliser le discours de la peur et parce qu'ils n'impliquent pas les bénéficiaires potentiels de ces programmes.
- En matière de traitement, l'une des principales critiques est la similitude entre les programmes proposés aux usagers problématiques de cannabis et ceux destinés aux usagers d'autres drogues. Les experts en matière de traitement insistent sur l'utilisation de programmes fondés sur des preuves scientifiques, tels que la thérapie motivationnelle, l'approche de soutien communautaire (de l'anglais *Community Reinforcement Approach*) et d'autres approches axées sur la récompense. Malgré cela, les données indiquent que les patients pris en charge pour un usage problématique de cannabis présentent un degré élevé de



non-compliance, et ce, en raison des nombreuses croyances sur le cannabis, des attentes en matière de traitement, du type de traitement proposé, du contact avec d'autres profils de consommateurs de drogues, de l'âge d'accès au traitement, des différences en matière de facteurs psychosociaux et socio-sanitaires avec les consommateurs d'autres drogues, de la durée du traitement, du travail de motivation, de l'intensité du traitement (chez ces patients, il semble que l'offre de soins résidentiels, aussi intensive soit-elle, n'améliore pas la réalisation des objectifs) et d'autres facteurs mentionnés dans une moindre mesure.

Un des principaux problèmes rencontrés dans la prescription et l'accès au cannabis pharmaceutique est son coût élevé. De plus, de nombreux professionnels de la santé refusent de le prescrire. Les défenseurs de l'usage thérapeutique affirment que celui-ci peut se faire avec des posologies et des modes de présentation différents, mais toujours avec un suivi médical visant à réduire les risques et les éventuels effets secondaires. Si l'usage médical n'est pas autorisé, beaucoup de ces patients potentiels se tournent vers le marché illicite pour se procurer du cannabis à des fins médicales. Ceci pose donc un problème d'accès et de contrôle de la consommation.

#### **4. Conclusions**

La légalisation du cannabis par certains pays (dont le Canada, l'Uruguay et les États-Unis) a permis d'amener le débat sur les différents usages du cannabis au sein des forums internationaux. Cependant, la politisation de ce débat et le manque d'intérêt commun rendent le dialogue international plus difficile. Un tel débat doit être axé sur les droits humains, la santé publique et la preuve scientifique afin de parvenir à des accords internationaux sans préjugés ni limitations. Quant à l'usage récréatif, il concerne en premier chef les libertés individuelles.

Il est nécessaire de bien différencier le débat sur la régulation des usages médicaux et thérapeutiques du cannabis de celui sur sa consommation récréative. Les deux débats sont considérés comme politisés, avec des approches différentes pour chacun de ces usages. L'usage récréatif du cannabis est une réalité sociale. Il s'agit de la drogue illégale la plus consommée au monde. Par conséquent, la demande étant impossible à supprimer, il faut trouver des moyens de garantir que la consommation se fasse dans les meilleures conditions possibles et que la substance soit bien contrôlée. Il existe un consensus mondial concernant l'usage médical, avec les règles et les conditions auxquelles ce dernier doit se conformer, quelle que soit la substance active. Le débat se dirige beaucoup plus sur l'usage récréatif, ses conditions et ses conséquences. En outre, le débat sur l'usage thérapeutique devrait être mené par des spécialistes et des experts, et non par l'opinion publique. Cela permettrait d'éviter les préjugés et les influences extérieures.

Dans la perspective d'une éventuelle légalisation, la persistance (voire la prolifération) des



mafias et du marché noir, ainsi que la commercialisation et la promotion de l'usage du cannabis (et la diminution de la perception des risques associés à la consommation), suscitent des inquiétudes. Les données psychosociales, sociosanitaires et juridiques issues des différentes régulations doivent être analysées en détail et sans parti pris politique. Il existe une foule d'informations contradictoires relatives aux niveaux de consommation chez les jeunes (parfois en augmentation, parfois en diminution), au nombre d'accidents de la route ou au travail, aux maladies mentales qui en découlent, etc. Il est par conséquent nécessaire de mettre en place des stratégies de contrôle et de suivi, conçues sans préjugés, afin d'évaluer les processus et les résultats de la régulation des différents usages du cannabis de manière appropriée.

Ce débat n'a rien de global, et il n'est pas non plus d'égale importance au plan international. On ne peut pas poser le même regard sur les graves niveaux de consommation que connaît la partie occidentale de l'hémisphère nord et sur ceux de l'Asie ou de l'Afrique, où la consommation de cannabis ne constitue pas un problème majeur de santé publique. De plus, il existe dans les pays américains et européens une véritable demande sociale et politique pour la régulation des différents usages du cannabis. La résolution de l'OMS sur la reclassification du cannabis devrait permettre de clarifier ce débat et de nuancer ses différents niveaux. La résolution devrait indiquer les nouvelles conventions et les usages recommandés du cannabis et de ses dérivés. En ce qui concerne les conventions internationales, il existe une position claire de « laissez faire, laissez passer », surtout au vu de la décision prise par le Canada et différents États des États-Unis de légaliser l'usage récréatif. En l'absence de conséquence ou même d'avertissements verbaux, on attend de voir quelle sera la réponse donnée aux futures mesures de régulation, à l'instar de celles prévues ou envisagées en Nouvelle-Zélande ou au Mexique. Il faut comprendre que les grands organismes internationaux sont obligés d'accepter la souveraineté des pays, mais qu'ils doivent en revanche recommander des stratégies de régulation et de prévention des risques afin de réduire l'impact (effets indésirables).

Le groupe le plus vulnérable est celui des adolescents. Ces derniers sont plus susceptibles de souffrir de troubles psychologiques et psychosociaux, tels que l'échec scolaire. Il semble que les politiques de prévention et de perception des risques liés à la régulation de la consommation de cannabis doivent être considérablement renforcées ; notamment pour les groupes vulnérables et en portant une attention particulière aux adolescents. Ce débat a pour but d'obtenir une réponse quant à la promotion et l'éducation à la santé au moins aussi importante que le débat sur la régulation du cannabis. Il est essentiel de se consacrer à la prévention et à la promotion de la santé sur la base de preuves scientifiques, élaborées par des professionnels dûment qualifiés et formés, afin d'éviter les risques, les préjugés et les interprétations s'agissant des conséquences possibles de la consommation de cannabis.

## **5. Propositions d'actions**



- Une nette différenciation au sein du débat entre l'usage thérapeutique, pour lequel il existe déjà un certain consensus au niveau international, et l'usage récréatif, qui doit encore faire l'objet de discussions. En outre, le débat sur l'usage thérapeutique devrait être mené par des spécialistes et des experts, et non par l'opinion publique, afin d'éviter les préjugés et les influences extérieures.
- Renforcement important des politiques de prévention et de perception des risques, principalement au sein des groupes vulnérables et plus particulièrement chez les adolescents. Ce débat a pour but d'obtenir une réponse quant à la promotion et l'éducation à la santé au moins aussi importante que le débat sur la régulation du cannabis.
- Une analyse approfondie et détaillée des moyens de légalisation et de régulation possibles pour prévoir et contrôler l'impact au niveau social, sanitaire et politique, tant au niveau mondial que national. Comprendre que les grands organismes internationaux sont obligés d'accepter la souveraineté des pays, mais qu'ils doivent en revanche recommander des stratégies de régulation et de prévention des risques afin de réduire l'impact (effets indésirables).
- Il est essentiel de se consacrer à la prévention et à la promotion de la santé sur la base de preuves scientifiques, élaborées par des professionnels dûment qualifiés et formés, afin d'éviter les risques, les préjugés et les interprétations s'agissant des conséquences possibles de la consommation de cannabis.